

Les Cahiers des Dix



Figures de maires

Léon Trépanier

Number 22, 1957

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079977ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079977ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trépanier, L. (1957). Figures de maires. *Les Cahiers des Dix*, (22), 163–192.
<https://doi.org/10.7202/1079977ar>

Figures de maires

Par LÉON TRÉPANIÉ

MICHEL-JOSEPH-CHARLES COURSOL

Depuis Jacques Viger, l'accès au poste de maire de Montréal n'a pas toujours été facile. Les changements qui se sont opérés périodiquement dans le régime administratif de la cité, les perturbations politiques, les sautes d'humeur de l'électorat, sont autant de causes qui ont fait échouer bien des ambitions.

On n'offre plus le poste de maire sur un plateau d'argent, comme on le faisait le plus souvent autrefois. Celui qui, aujourd'hui, convoite le titre de « premier citoyen de Montréal » est obligé de livrer bataille et encore, n'est-il pas sûr de triompher.

Tel ne fut pas le cas, cependant, du lieutenant-colonel Michel-Joseph-Charles Coursol à qui échoua cet honneur, deux fois consécutives, sans qu'il eût à faire appel à l'électorat.

Et cela nous étonne d'autant plus que jusque-là, Coursol ne s'était pas fait seulement des amis. Lié à La Fontaine et à Cartier, il avait pris part à des luttes électorales où le sang avait coulé et, en 1854, lors d'une campagne pour une élection à la mairie, il avait fortement contribué à faire élire le docteur Wolfred Nelson contre Edouard-Raymond Fabre.

On peut même dire que son passage à la mairie fut comme les quelques heures d'accalmie après la tempête, tant il éprouva une sorte de soulagement à éviter ce qui aurait pu lui susciter des inimitiés.

LA FAMILLE COURSOL

Après Mgr Cyprien Tanguay¹, l'abbé Georges Dugas² et Gérard Malchelosse³ ont complété les renseignements dont nous avons besoin sur l'ascendance de Coursol. Les familles de ce nom semblent avoir eu comme

¹. *Dictionnaire généalogique.*

². *Histoire de Sainte-Anne-des-Plaines.*

³. *La Famille Coursol.*

commun ancêtre, un Jacques Coursolle qui émigra de France en Amérique en 1720 et dont l'un des fils, Michel, s'établit à Boucherville.

Ce dernier épousa à Verchères, le 25 mai 1739, Marie-Joseph Guyon dit Lemoine, et en eut huit enfants, tous nés et baptisés à Varennes. Le dernier, Michel, épousa à Varennes, en 1792, Marguerite Maillé, dont le seul héritier, baptisé Michel, se maria à Boucherville, en 1818, à Mélanie Quesnel, fille du poète et musicien Joseph Quesnel.

Avant d'être rimeur et compositeur d'hymnes religieux et de fantaisies musicales, ce Joseph Quesnel avait été explorateur et traitant de fourrures et s'était définitivement établi à Boucherville où il opéra un « magasin général ».

Michel II n'eut qu'un seul fils qu'il nomma également Michel. Joseph Quesnel ayant fondé sa petite fortune en se faisant tout d'abord explorateur et commerçant de fourrures, Michel III devait plus tard tenter le même métier, et c'est ce qui le conduisit à Amherstburgh, Haut-Canada, aujourd'hui le comté d'Essex, où il entra au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, son emploi lui facilitant de fréquents voyages chez les tribus sauvages de l'Ouest. C'est à Amherstburgh que naquit, le 3 octobre 1819, son fils unique, Michel-Joseph-Charles, qui était destiné à tenir un rôle important dans la vie politique et judiciaire de notre province.

Le jeune Coursol perdit son père de bonne heure et fut adopté par son oncle maternel, Frédéric-Auguste Quesnel.⁴ L'oncle Quesnel se prit d'une véritable affection pour l'enfant, qui d'ailleurs brilla au collège de Montréal durant tout son cours classique. Après le collège, le jeune homme entreprit l'étude du droit et fit sa cléricature au bureau de Côme-Séraphin Cherrier, qui allait devenir en 1833 son beau-père, en épousant sa mère.

Charles-Joseph Coursol fut reçu avocat en 1841 et se lança immédiatement à corps perdu dans la politique.

Comme bien d'autres, le jeune avocat ne prisait pas l'absolutisme de lord Sydenham qui s'opposait ouvertement à l'application du gouvernement responsable. On sait que ce gouverneur devait empêcher, par la force, l'élection de Louis-Hippolyte La Fontaine dans Terrebonne.

La première élection dans le comté de Montréal, en 1841, devait met-

⁴ Frédéric-Auguste Quesnel avait amassé une fortune considérable dans le commerce des fourrures et posséda plus tard une grande partie du territoire de Sainte-Cunégonde à Montréal. Il fut député à l'Assemblée législative de 1820 à 1834, membre du Conseil Exécutif de 1837 à 1841, député de 1841 à 1844. Il décéda en 1866. Une rue de Sainte-Cunégonde porte encore son nom.

tre à l'épreuve l'impétuosité et l'audace de Coursol. Le *Montreal Transcript* et le *Canadien* de Québec nous parlent d'une rixe qui éclata à Saint-Laurent, le 22 mars, mettant aux prises les partisans du constitutionnel Alexandre-Maurice Dëlisle et ceux de James Leslie. L'avocat Coursol était de la partie, appuyant James Leslie, et on peut se demander comment il ait pu sortir de la mêlée sans égratignure.

D'après le *Montreal Transcript*, les partisans de James Leslie, au nombre de 600 environ, armés de gourdins, auraient saccagé le comité de Dëlisle, incendié une maison et blessé nombre de personnes. Le journal se contente de « regretter que deux personnes aient été tuées ».

Le *Canadien* de Québec, de son côté, dénonça la brutalité des partisans du candidat ministériel Dëlisle et dit qu'un « groupe de forcenés armés de manches de hache, vinrent à Saint-Laurent et que Leslie dut abandonner la lutte, laissant élire Dëlisle ».

Au cours de cette émouvante journée, un nommé James Palliser, de Lachine, fut blessé mortellement, ce qui amena l'arrestation des frères Crevier, de Saint-Laurent.⁵

L'élection du comté de Montréal avait permis à l'avocat Coursol de se familiariser avec les méthodes brutales de l'époque, mais ce n'était pour lui qu'un début.

UNE ÉLECTION SANGLANTE

Les élections générales de 1847, alors que Montréal était la capitale du Canada, furent marquées d'incidents, dont quelques-uns fort déplora-bles. Il faut dire que depuis l'émouvante période de 1837-1838 dont on venait à peine de sortir, tout avait contribué à entretenir des ferments de haine au sein des partis politiques.

L'Acte d'Union de 1840, suivi du premier ministère Baldwin-La Fontaine, avait donné naissance à de nouveaux clans politiques et provoqué plus tard la chute du gouvernement, mais Baldwin et La Fontaine devaient reprendre le pouvoir aux élections de 1848. La campagne qui

⁵ Alexandre-Maurice Dëlisle fut le premier député du comté de Montréal à l'Assemblée législative du Canada, après l'Union de 1841, et siégea jusqu'en 1843. Il décéda en 1880 après avoir occupé divers emplois publics. Il avait épousé une fille de l'honorable Augustin Cuvillier. Quant à James Leslie, grand partisan de La Fontaine, il était natif d'Ecosse et fonda une importante maison de commerce à Montréal. Il fut député de Montréal-Est, de 1824 à 1838, et, à la suite de son échec en mars 1841 dans le comté de Montréal, il se présenta, en décembre de la même année, dans Verchères où il fut élu. Il fit partie du Conseil législatif jusqu'à la Confédération alors qu'il fut nommé sénateur. Il décéda en 1873.

précéda ce nouvel appel au peuple donna lieu à des actes de violence, non moins regrettables que les sanglantes échauffourées entre le Doric Club et les Fils de la Liberté, en 1837.

Laissons L.-O. David nous raconter l'un des à-côtés de cette lutte à laquelle Charles-Joseph Coursol fut particulièrement mêlé.⁶

« La lutte fut vive, acharnée, à Montréal surtout, où le parti tory eut recours à la violence pour vaincre MM. La Fontaine et Holmes, candidats du parti libéral.⁷ Les « Glengarry » qui avaient chassé les Canadiens français des polls, dans le comté de Terrebonne, crurent qu'ils pourraient en faire autant à Montréal. Mais ils trouvèrent des hommes décidés à voter au risque de leur vie. Des organisations se formèrent sous la direction de jeunes gens de talent et de courage, parmi lesquels on remarquait MM. Coursol, Euclide Roy, Joseph Papin et Fortin.⁸

« Le jour de l'élection, des bandes d'émeutiers soudoyés par les Tories parcoururent la ville pour effrayer les électeurs. Ils s'étaient emparés, dès le matin, d'un poll qui se trouvait près de la brasserie Molson, rue Sainte-Marie (Notre-Dame). Soixante Canadiens français environ partirent pour les déloger. MM. Coursol et Roy étaient à la tête de la colonne, à cheval. La troupe cheminait tranquillement lorsque, soudain, en passant devant le Royal Oak Inn, elle fut assaillie par une grêle de pierres, venant de fenêtres de l'hôtel. C'étaient les « Glengarry »⁹ qui, à l'abri des murs, tiraient

6. Dans *L'Opinion Publique* du 7 juillet 1870.

7. Holmes avait servi en qualité de lieutenant, dans la guerre de 1812-1815, fait prisonnier de guerre le 3 octobre 1813 et retenu comme otage à Frankfort, Kentucky. Devint plus tard lieutenant-colonel dans la milice du Bas-Canada. Caissier de la Banque de Montréal de 1827 à 1846, fut l'un des juges de la Cour des Sessions de la Paix qui administrèrent les affaires de Montréal avant 1833. Prit part au mouvement annexionniste de 1849 et fut élu premier vice-président de l'Association d'Annexion à Montréal. Receveur des douanes à Montréal en 1863, décéda vers 1865. Avait représenté la ville de Montréal à l'Assemblée législative du Canada, du 8 avril 1841 au 23 septembre 1844.

8. EUCLIDE ROY, avocat, gradué de l'Université de Paris. Né à Montréal. L'un des fondateurs du *Pays* et président de l'Institut Canadien de Montréal en 1858. Avait épousé l'une des filles du fameux Napoléon Aubin, fondateur du *Fantasque* et plus tard rédacteur au *National*.

JOSEPH PAPIN, né à L'Assomption. L'un des piliers de *L'Avenir* et de l'Institut Canadien. Fut député libéral de L'Assomption. L'un des plus hardis joueurs politiques de sa génération. Défait aux élections de 1857, reprit sa profession d'avocat et décéda en février 1862.

FORTIN — Il s'agit ici du docteur Pierre-Etienne Fortin de Laprairie dont la carrière, comme médecin, soldat, commandant de navire et député en a fait l'une des figures les plus remarquables de sa génération. On verra d'ailleurs comment il se conduisit à la suite de l'incendie du Parlement à Montréal en 1849.

9. Ces fameux régiments écossais avaient servi pour réprimer la Rébellion de 1837.

à bout portant sur des hommes sans armes. MM. Coursol, Roy, Papin et quelques autres qui étaient cependant armés, firent alors le siège de la maison, à coups de pistolet, et en chassèrent les Glengarrians qui eurent deux hommes tués et plusieurs blessés. Un nommé Laviolette, de Saint-Jérôme, eut un oeil crevé par une balle dans cette affaire.

« Les Canadiens, excités par cette lâche attaque, poursuivirent les émeutiers dans toutes les directions, les chassèrent du poll de la rue des Allemands (Hôtel de ville) et protégèrent la votation qui donna une majorité de 800 voix à MM. La Fontaine et Holmes ».

Le parti libéral triompha par tout le pays et reporta le ministère Baldwin-La Fontaine au pouvoir.

En même temps que Coursol contribuait à cette victoire du parti libéral, son futur beau-père, sir Etienne-Paschal Taché, ancien adjudant-général des milices du Canada, était nommé commissaire des Travaux Publics dans le nouveau cabinet Baldwin-La Fontaine et conseiller législatif. Il était à ce moment député de L'Islet.

LES ÉMEUTES DE 1849

Après cette aventure, Coursol se remit à la pratique du droit, son bureau rue Saint-Vincent, coin Sainte-Thérèse, étant voisin de celui de l'avocat Côme-Séraphin Cherrier.

Le 27 juin 1848, Coursol est nommé coroner-conjoint, poste qu'il occupera jusqu'en 1875. Le 16 janvier 1849, il épouse à Notre-Dame Emilie-Henriette, fille de sir Etienne-Paschal Taché, née à Montmagny le 4 mai 1829.

Le nouveau ministère La Fontaine-Baldwin, formé à l'invitation de lord Elgin, gouverneur général, bien qu'en fonction depuis quelques mois, subissait déjà les attaques de la gauche. Signalons ici que, pour la première fois, le représentant de la souveraine avait donné lecture du discours du Trône, dans les deux langues officielles du pays.

Cette session de 1849 fut marquée d'un événement dramatique. Le 25 avril, le gouverneur général s'étant rendu au parlement — situé dans l'ancien marché Sainte-Anne — pour sanctionner une mesure à l'effet d'indemniser ceux qui avaient subi des pertes en 1837-1838, une meute de forcenés se ruèrent sur l'édifice, l'envahirent, en chassèrent les députés et l'incendièrent.

Ce criminel exploit suscita des désordres qui se prolongèrent durant

plus de quatre mois et nous firent perdre le siège du gouvernement du pays.¹⁰ Le nom de Joseph-Charles Coursol allait revenir à la surface au cours de ces émouvantes journées.

Le 12 août, Coursol est informé secrètement d'un complot pour assassiner Louis-Hippolyte La Fontaine et il se concerte immédiatement avec son beau-père Etienne-Paschal Taché pour déjouer la trame.

La Fontaine quitte sa maison, isolée dans un verger au haut de la rue de l'Aqueduc, pendant qu'un groupe de ses amis l'occupent pour empêcher qu'on ne la mette à sac.

Une explosion de terrorisme se déclenche dans la journée du 15, à la suite de nouvelles arrestations relativement à l'incendie du Parlement. Montréal est à la merci d'une bande de forcenés qui saccagent et incendient. Les troupes ont fort à faire pour réprimer les émeutiers qui ont élevé des barricades dans les rues et envahissent les maisons.

Durant ce temps, le docteur Taché — c'est ainsi qu'on le nomme le plus souvent — accompagné d'un groupe d'amis, parmi lesquels Charles-Joseph Coursol, Joseph Beaudry, Moïse Brossard et quelques autres, a pris charge de la maison de La Fontaine. Tous sont armés et bien déterminés à soutenir un siège.

Vers dix heures du soir les émeutiers, au nombre de deux cents environ, forcent la grille d'entrée de la cour de La Fontaine et lancent une grêle de pierres sur la maison. Les assiégés éteignent les lumières, ouvrent les fenêtres et engagent une fusillade avec la meute. C'est alors que l'un des assaillants, un nommé William Mason, fils d'un vétérinaire de la rue Craig, tombe mortellement blessé.

Les émeutiers retraitent, emportant leur mort, qu'ils promènent « triomphalement » par les rues de la ville.¹¹ L'enquête du coroner, sur

¹⁰. Au cours de cette période d'anarchie, on fit appel à un corps de milice d'une trentaine d'hommes, constitué par un jeune médecin de La Prairie, le docteur Pierre-Etienne Fortin, la milice régulière étant impuissante à réprimer les désordres. La « cavalerie » du capitaine Fortin, comme on l'a appelée, joua un rôle particulièrement utile dans la journée du 16 août 1849 et en avril 1850.

¹¹. Parmi les versions que l'on a données de cette affaire, il y en a une, pour le moins étrange, celle de Joseph Tassé, qui laisserait supposer que c'est le coup de feu tiré par Coursol qui aurait tué Mason. Dans ses *souvenirs parlementaires*, p. 121, Tassé écrit : « Coursol tira même sur les assaillants et l'un d'eux fut blessé à mort. » Comme il y eut échange de coups de feu de part et d'autre, il est assez difficile de supposer que Coursol, plus qu'un autre, fut l'auteur de la mort de Mason, d'autant plus que l'enquête du coroner ne put éclaircir ce point.

Alfred Sandham, dans *Montreal, past and present*, p. 124, écrit simplement : « In the evening, a mob attacked the house of Attorney-General LaFontaine. In the course of the attack, shots were fired by the military, from the building, and a man named Mason was killed. »

cette mort tragique, eut lieu quelques jours après, sous la présidence conjointe de MM. Coursol et Jones. Elle se déroula à l'hôtel Cyrus, — plus tard l'hôtel Riendeau, — Place Jacques-Cartier.

« Il sera intéressant d'entendre les témoignages du colonel Taché, de MM. Coursol et La Fontaine », avait écrit, le 25 août, la *Quebec Gazette*.

À plus de cent ans de distance, on peut s'étonner de ce que Coursol ne se soit pas récusé comme président-conjoint du tribunal d'enquête, puisqu'ayant fait partie du groupe d'assiégés, il était susceptible de subir lui-même une interrogation.

Il faut nécessairement tenir compte des circonstances qui avaient amené le procureur-général lui-même, le docteur Taché, à s'armer et, au besoin, à faire le coup de feu pour se défendre contre des assaillants.

Taché fut cependant invité à témoigner et, lorsqu'on lui demanda qui avait tiré des fenêtres de la maison de La Fontaine, il répondit simplement :

—L'honneur me défend de le dire.

—Etiez-vous armé et avez-vous tiré ? lui demanda-t-on.

—J'étais armé jusqu'aux dents. Je n'ai pas tiré, parce que je réservais tous mes coups pour les délivrer à bout portant.¹²

Une nouvelle sensation devait éclater au cours de l'enquête.

Pendant que Louis-Hippolyte La Fontaine témoignait, une bande de voyous envahirent la place, répandirent du pétrole dans l'édifice et y mirent le feu, dans l'espoir de s'emparer de La Fontaine quand ce dernier s'échapperait de la maison. Quelques minutes après, la maison n'était qu'un tourbillon de flammes et La Fontaine put s'échapper « grâce à la protection et au sang-froid de M. Coursol, qui montra dans cette affaire beaucoup de courage et d'énergie », écrivait plus tard L.-O. David, dans *L'Opinion Publique* du 7 juillet 1870. Il fut impossible, comme on le pense bien, de fixer la responsabilité de la mort de Mason.

Après un répit de quelques années, le juge Coursol allait de nouveau se mettre en lumière.

LES « CHASSEURS CANADIENS »

Joseph-Charles Coursol forma ce régiment de volontaires en 1861, lors de l'affaire du *Trent*, qui faillit causer plus qu'un refroidissement en-

¹². Nous avons cueilli ce détail dans *La Famille Taché*, de Pierre-Georges Roy.

tre l'Angleterre et les Etats-Unis. Coursol était à ce moment inspecteur et surintendant de police. Aux Etats-Unis, on était en pleine guerre civile, et voici qu'en octobre, le capitaine d'un navire américain intercepte en mer le vapeur britannique *Trent*, qui avait parmi ses passagers deux commissaires confédérés, Mason et Slidell, en route pour la France. Ces derniers furent arrêtés, débarqués à Boston et incarcérés au Fort Warren. Il fallut une injonction formelle de Londres pour que, le 1er janvier de l'année suivante, le gouvernement américain consentit à remettre ses deux sujets en liberté.

Dans l'intervalle, cependant, l'affaire avait suscité un tel émoi par tout le Canada, qu'il y eut une sorte d'appel aux armes. A Montréal surtout, l'excitation fut à son comble, les journaux ayant fait de leur mieux pour exagérer la gravité de la situation. La milice volontaire renforça ses cadres et l'arrivée de contingents de troupes d'Angleterre fit appréhender un conflit possible.

Ces renforts étaient tellement nombreux qu'il fallut réquisitionner le Collège Molson, rue Sainte-Marie (Notre-Dame), le Collège de Montréal et même les magasins situés sur la propriété de l'Hôtel-Dieu, rue Saint-Paul.

L'état-major des Chasseurs canadiens, que le lieutenant-colonel Coursol commandait, était composé de noms qui ont fait époque chez nous. C'étaient le major Louis-Napoléon Duvernay, fils du fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste, le capitaine P.-J.-O. Chauveau, alors surintendant du Département de l'Instruction Publique à Québec, le capitaine Ludger Labelle, avocat, les lieutenants F.-X. Trudel, plus tard fondateur de *L'Etendard*, J.-H. Bellerose, futur sénateur, Jean-Baptiste Choquette, Louis Payette, L.-J.-B. Beaubien et autres.

Si l'incident du *Trent* n'eut pas de suite, les Chasseurs Canadiens n'en devinrent pas moins le quatrième bataillon de la milice du district de Montréal.

LE RAID DE ST. ALBANS

Cet autre incident de la guerre civile américaine qui occupa la chronique des journaux du Canada et des Etats-Unis, pendant près d'un an, mit à l'épreuve, cette fois, la compétence juridique du juge Coursol.

Le 19 octobre 1864, une trentaine de sudistes, la plupart du Kentucky, commandés par le lieutenant Bennett-H. Young, de l'armée confédérée, font le sac d'une banque à St. Albans, Vermont, s'emparent de \$70,000 en espèces et s'enfuient à cheval vers le Canada. Arrêtés dans les

Cantons de l'Est, on les conduit à Montréal, l'argent retrouvé est remis entre les mains du chef de police Guillaume Lamothe¹³, et, au nombre de quatorze, ils comparaissent devant le juge Coursol.

J. J. C. Abbott, Rodolphe Laflamme et William-H. Kerr, trois membres éminents du barreau montréalais, les défendent; Bernard Devlin, autre sommité légale, est l'un des procureurs du gouvernement américain. L'enquête se poursuit pendant deux semaines, chacun des accusés tentant de justifier son acte. Les prévenus demandent un délai d'un mois afin de communiquer avec les autorités confédérées, et le juge Coursol ajourne alors au 13 décembre et, répondant à une objection du procureur du gouvernement américain, il déclare que refuser aux accusés leur requête serait un déni de justice. A la reprise de l'enquête, Me Kerr soumet que le juge Coursol n'a pas juridiction pour décider du procès, prétendant que le cas était régi par l'Acte Impérial et que, pour être valide, l'arrestation aurait dû être faite en vertu d'un mandat signé par le gouverneur général. Le magistrat étudie l'objection et se dit de l'avis de Me Kerr, en motivant longuement sa décision. Une objection ayant été soulevée par le procureur du gouvernement américain, le juge Coursol réplique : « C'est le devoir d'un juge anglais, quand il voit qu'il n'a pas le droit de retenir un prisonnier, de le remettre en liberté sur-le-champ... Je connais l'étendue de ma responsabilité et je suis tenu d'obéir aux dictées de ma conscience sans égard aux influences, aux sentiments et aux conséquences »; et il ordonne l'élargissement des prisonniers.

La décision du juge Coursol fit grand bruit, au point que la presse européenne et américaine s'en émut. Coursol fut même suspendu de ses fonctions, mais, à la suite d'une enquête menée par l'avocat Frederick-W. Torrance, désigné comme commissaire spécial par le gouvernement fédéral, il fut honorablement réinstallé dans ses fonctions.¹⁴ Pleinement réhabili-

¹³ J'ai décrit dans *La Patrie* du 17 février 1952 la pittoresque et aventureuse carrière de ce Guillaume-Jean-Baptiste Lamothe.

¹⁴ « The circumstances which gave Judge Coursol Continental as well as European notoriety was the St. Alban's Raid, during the war of the Northern and Southern States of America, October 1864. All his actions on this occasion were endorsed not only by a large majority of the Canadian Bar, but Lord Cairns and Mr Francis Reilly both concurred in it, and which resulted in the passing of an Imperial Order, February 1865, suspending the Imperial Statute in Canada for the time being.» (Borthwick, *Montreal Biographical Sketches*, 1875.)

On peut se renseigner davantage sur cet incident international en consultant : *le Bulletin des Recherches Historiques*, XVII, 225; XXI, 278; *Le 38ème Fauteuil*, de Joseph Tassé, pp. 122-130; *Montréal qui disparaît*, de Clayton Gray, pp. 107-114; *David Têtu et les Raiders de St-Alban*, par Mgr Henri Têtu (1891), ainsi que les archives du Barreau de Montréal.

té, il allait bientôt prouver qu'il n'avait aucune sympathie pour tout envahisseur du territoire canadien. On verra d'ailleurs, par les événements qui vont suivre, que Coursol n'avait nullement perdu la confiance de ses concitoyens, mais qu'au contraire son sens de la justice commandait leur confiance.

A titre de commandant des Chasseurs canadiens, il allait bientôt inviter ses compagnons d'armes à se mettre à la disposition du gouvernement pour repousser l'invasion fénienne.

L'INVASION FÉNIENNE

Depuis 1861, existait aux Etats-Unis une filiale de la Société des Fénien, fondée en Irlande vers 1854, et dont le but avoué était de débarrasser ce pays du joug britannique. En 1870, la branche américaine comptait plus de 15,000 affidés, disposant d'armes et de munitions. Montréal étant plus rapproché des Etats-Unis que toute autre ville canadienne importante, les Fénien décidèrent d'en faire leur premier point d'invasion. Leur ambition était tout simplement de se rendre maîtres de la plus grande colonie britannique.

Pendant quatre ans, Montréal fut pratiquement sur un pied de guerre, tous les régiments de la milice volontaire ayant été requis de se tenir prêts à toute éventualité. Le 2 juin 1866, une escarmouche éclatait sur la frontière américaine, voisine des Cantons de l'Est, entre une compagnie de volontaires de Montréal et une bande de Fénien. Le 11 janvier de l'année suivante, un petit groupe de ces envahisseurs, capturés dans l'Ontario, étaient condamnés à l'emprisonnement à Toronto. Le 7 avril 1868, comme il retournait d'une séance de la Chambre, Thomas D'Arcy McGee, député aux Communes, l'un des Pères de la Confédération et ancien ministre sous l'Union, fut assassiné par le Fénien Whelan. Ce drame accéléra les préparatifs militaires en vue de repousser vigoureusement toute attaque possible. Le 25 mai 1870 devait marquer le point culminant de cette tentative d'invasion, par l'écrasement du mouvement fénien, du moins au Canada.

La veille, avait eu lieu à Montréal le défilé annuel des troupes à l'occasion de la fête Victoria et le soir même, à la suite d'un ordre d'Ottawa, des trains spéciaux, chargés de militaires, partaient de la gare Bonaventure en route vers la frontière américaine, via Sherbrooke. Les Chasseurs canadiens, commandés par le lieutenant-colonel Coursol, étaient de la partie. Le lendemain, tout le long de la frontière, nos soldats, dispersés

à Frelighsburg, Philippsburg, Pigeon Hill, Saint-Armand, Abbott's Corner et autres localités venaient aux prises avec une forte colonne de Féniens, précédée du drapeau vert de la république irlandaise. Ce fut une déroute complète pour les envahisseurs et la fin de leur tentative d'invasion du Canada.

Cette victoire décisive fut célébrée à Montréal, le 23 juin suivant, par une journée de réjouissances publiques, le maire Starnes l'ayant proclamée fête civique.

C'est à la suite de cette aventure qui avait mis aux prises Féniens et Canadiens que le lieutenant-colonel Coursol aurait fait cette remarque : « Mes Chasseurs et moi ne sommes pas contents de notre expédition. Nous pensions avoir affaire, un contre dix, à d'enragés fanatiques auxquels nous réservions une râclée d'importance, et nous n'avons rencontré qu'une poignée de lâches indisciplinés qui se sont sauvés comme des moutons à notre aspect ».¹⁵

Coursol faisait sans doute allusion à l'attaque d'une compagnie de Féniens, le 7 juin 1866, près de Saint-Armand, comté de Missisquoi, alors que son détachement de Chasseurs canadiens et autres petites unités de volontaires de Montréal avaient facilement obligé les assaillants à retraiter et fait bon nombre de prisonniers que l'on amena à Montréal.

Les recrues des Chasseurs canadiens qui prirent part à l'engagement de mai 1870 n'étaient peut-être pas les émules de ceux de 1866, si l'on en croit *L'Opinion Publique* du 9 juin 1870, qui écrivait : « Nous avouerons que quelques corps volontaires, tels que les Chasseurs, par exemple, ne donnent pas une idée favorable de notre efficacité militaire; les officiers sont remarquables; aucun corps n'en a de meilleurs, mais les hommes sont pour la plupart des enfants dont la taille et les dispositions ne font pas honneur au service ».

Ajoutons que les Chasseurs qui prirent part au dernier combat de mai 1870 étaient composés de jeunes officiers recrutés parmi les meilleures familles de Montréal et commandés par le lieutenant-colonel A. Audet.

CARRIÈRE MUNICIPALE DE CHARLES-JOSEPH COURSOL

On peut dire qu'elle ne fut qu'un incident dans la vie de cet impétueux politique, comme ce fut le cas d'ailleurs de Wolfred Nelson qui

¹⁵. Citation de Jules Saint-Elme (Amédée Denault), dans *Le Monde Illustré* du 14 septembre 1889.

précéda Coursol de plusieurs années à la mairie de Montréal. Mêlés comme ils l'avaient été tous deux à des luttes politiques au cours desquelles ils n'avaient pas hésité à exposer leurs vies, leur séjour à l'hôtel de ville de Montréal, bien que lourd de responsabilités, dut leur paraître quand même comme une sorte d'accalmie après la tempête.

Après avoir représenté le quartier Saint-Antoine, comme conseiller, de 1853 à 1855, Coursol déclina une réélection pour accepter, en février 1856, le poste d'inspecteur et de surintendant de la police de Montréal, combinant ainsi ces fonctions avec celles de coroner-conjoint pour le district. Le gouvernement ne manqua pas d'ailleurs de mettre à contribution les talents de Coursol partout où une situation l'exigeait. C'est ainsi qu'en 1850, on l'avait chargé d'une enquête sur le Bureau d'enregistrement de Montréal et on s'en était montré fort satisfait.

En novembre 1869, il fut nommé commissaire de police pour le Dominion et ce poste lui permit de mener plusieurs enquêtes importantes pour le Ministère de la Justice.

En 1870, il est nommé juge des Sessions de la Paix, mais voici qu'on mentionne déjà son nom comme successeur probable de William Workman à la mairie de Montréal. L'année suivante, Workman se retire et on présente à Coursol une requête portant des milliers de signatures, l'invitant à briguer les suffrages. Parlant de cette requête, Douglas Borthwick nous dit qu'elle était « nearly 50 feet long ». Coursol fut élevé à la dignité de maire de Montréal sans avoir eu à faire face aux ennuis d'une campagne de « hustings ».

Le 7 mars 1871, plus de deux cents citoyens, représentant l'élite montréalaise, se réunissent à l'Hôtel Ottawa, rue Saint-Jacques, dans un banquet d'adieu, en l'honneur du maire sortant de charge, et on confie au maire Coursol la tâche de présenter à son prédécesseur Workman une épingle en diamant, don des citoyens de Montréal. Dans la soirée du 13 mars, a eu lieu à l'hôtel de ville (Marché Bonsecours) l'installation officielle du nouveau maire. Le maire sortant de charge (Workman) remit à son successeur le collier d'office. Après une longue « oration » de Workman qui fit une revue de son administration, le maire Coursol remercia et le nouveau conseil se mit à la besogne.

Coursol habitait alors le manoir Souvenir, magnifique propriété rue Dorchester Ouest, dont la plus grande partie est occupée aujourd'hui par le Monastère des Franciscains. Cette propriété qu'il avait reçue en héritage de son oncle adoptif, l'honorable Frédéric-Auguste Quesnel, se prolongeait au-delà de la voie actuelle du chemin de fer du Pacifique et contenait

un lac artificiel. C'était, suivant un contemporain de l'époque, « la fraîcheur et le calme de la campagne, apportés à la ville ».

Dans le *Cahier des Dix* de 1938, E.-Z. Massicotte nous parle de cette maison somptueuse, l'une des mieux situées de l'époque et des plus connues :

« Pittoresquement érigé sur la crête d'un coteau qui dominait au sud une vaste plaine au paysage ravissant, le Manoir Quesnel était entouré d'un jardin et d'un parc de hautes futaies. Prenant sa source au-dessus du Fort des Messieurs, un ruisseau se frayait un passage dans la propriété, formant au bas du coteau un joli petit lac, entouré maintenant par les rues Atwater et Saint-Antoine.

« A quelle époque Monsieur Quesnel fit-il construire cette maison ? » se demande Massicotte. Il suppose que ce serait probablement après le décès de sa femme qui mourut en 1820, à l'âge de vingt-huit ans. Il aurait alors donné le nom de *Souvenir* au manoir. En 1853, il légua la maison à son neveu, Charles-Joseph Coursol.

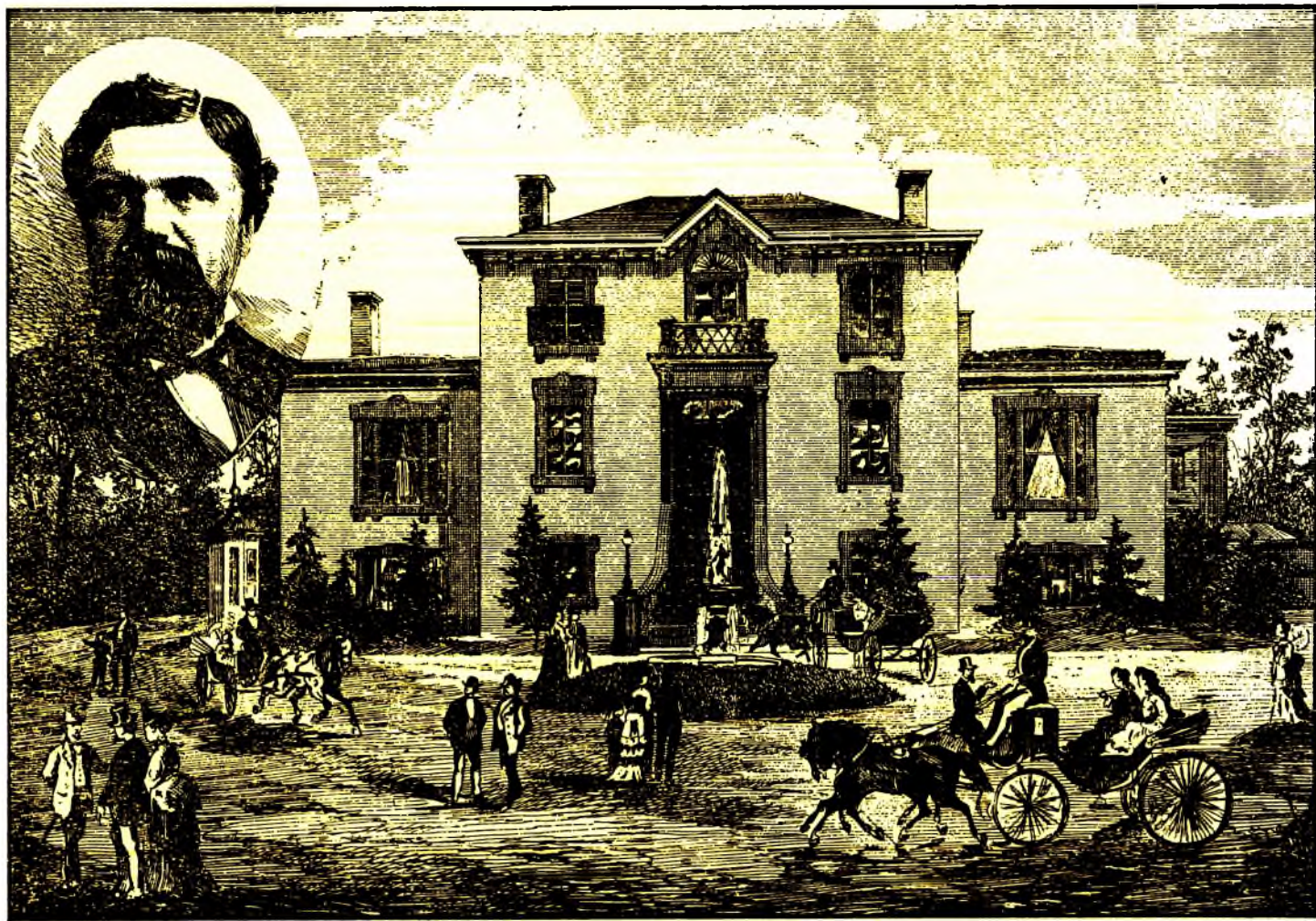
« Continuant la tradition de son oncle, ajoute Massicotte, le super-actif Coursol reçut largement le cercle de connaissances dont il fut toujours entouré. »

Bien qu'au cours de sa tenue d'office, le maire Coursol n'ait jamais fait « claquer » les portes, il ne se rendit pas moins utile à ses concitoyens, ce qui a fait dire à Lamothe, dans son *Histoire de la Corporation de Montréal* : « Il est considéré comme un de nos meilleurs maires qui aient siégé au conseil de ville ».

Ce fut probablement à la Commission du Havre, où il représenta officiellement la cité, qu'il servit le mieux les intérêts de la métropole. Il savait que le développement du port était essentiel au progrès de Montréal et il ne manqua pas de préconiser et d'appuyer les mesures destinées à favoriser son expansion. On verra plus tard, alors qu'il siégera aux Communes, que cette question fut toujours l'une de ses préoccupations.

Coursol fut le huitième maire à siéger au Marché Bonsecours, édifice qui, dans le temps, à l'exception du Palais de Cristal de la rue Sainte-Catherine ouest construit en 1860, était en même temps l'endroit le plus convenable pour les manifestations officielles : banquets, réceptions, expositions, etc.

Il n'est guère nécessaire d'énumérer les grands événements sociaux et autres que le maire Coursol fut appelé à présider. La dignité de ses fonctions lui imposait alors une certaine retenue dont il se libérait quand il



Le Manoir "Souvenir". résidence princière qu'occupa Charles-Joseph Coursol, maire de Montréal, en bordure de la ligne du

recevait au Manoir Souvenir. Coursol déployait alors ses talents d'hôte parfait, une hospitalité de grand seigneur, et on aurait difficilement reconnu l'avocat ou le politique qui, à cheval ou à pied, bataillait pour ses amis dans les rues de Montréal, vingt-cinq ans auparavant.

Coursol avait appris, au contact de l'oncle Frédéric-Auguste Quesnel, que la fougue militaire doit, à l'occasion, céder le pas aux conventions sociales. Aussi, sut-il maintenir au manoir une tradition de chaude hospitalité jusqu'au jour où le morcellement du terrain de verdure et de fleurs dont la somptueuse demeure s'encadrait, et le départ de son hôte, n'en firent plus qu'une évocation du passé.

En 1872, Coursol fut de nouveau choisi par acclamation maire de Montréal. Détail qu'il convient de noter, quatre des citoyens élus comme échevins ou conseillers, pour le seconder dans l'administration de la ville, lui succéderont plus tard à la mairie de Montréal. Ce sont : Aldis Bernard, Sévère Rivard, Joseph McShane et Jacques Grenier.

Durant ce deuxième terme d'office, Coursol présida nombre de manifestations; mais l'une des plus importantes, croyons-nous, fut le banquet offert par un groupe de citoyens de Montréal à sir Hugh-A. Allan, à la veille de son départ pour l'Europe, dans le but de négocier un emprunt pour la construction du Pacifique Canadien. Important, disons-nous, parce que ce festin fut une sorte de préliminaire à ce qu'on a appelé le Scandale du Pacifique, transaction qui devait amener, quelques mois plus tard, la chute du gouvernement de sir John-A. MacDonald. Parmi les plus enthousiastes convives se trouvait le curé Labelle, de Saint-Jérôme, grand colonisateur et promoteur du Chemin de fer du Nord.

Ce banquet était aussi la dernière manifestation que le maire Coursol devait présider avant de remettre les insignes d'office à son successeur, Francis Cassidy, qu'il avait fait asseoir, d'ailleurs, non loin de lui.

« Monsieur Coursol fit bien les choses, comme de coutume », dit *L'Opinion Publique* du 6 mars, « et sut accompagner les santés d'excellentes remarques, celle surtout de sir Hugh Allan ».

On sait ce qui arriva. A la session du mois d'août suivant, les libéraux accusèrent sir Hugh Allan d'avoir déboursé plus de \$350,000. afin d'aider ses amis d'Ottawa à se faire élire aux élections générales de 1872; des pièces compromettantes furent produites et, ne pouvant plus tenir, sir John-A. MacDonald et ses ministres démissionnaient en bloc le 5 décembre, pour remettre les rênes du gouvernement aux mains de leurs accusateurs.

Bien que ce dénouement n'eût changé en rien l'allégeance que Charles-Joseph Coursol avait vouée au parti conservateur, l'affaire Riel devait, quelques années plus tard, la lui faire abandonner, comme nous le verrons un peu plus loin.

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Au cours de son second terme à la mairie, Coursol fut élu à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, succédant au sénateur Charles-Séraphin Rodier. Bien que fort occupé par ses fonctions de maire et de juge des Sessions de la Paix, Coursol prit à coeur la nouvelle tâche qu'on lui avait imposée, celle d'orienter notre société nationale de façon à rendre son action plus effective. Les archives de la Saint-Jean-Baptiste ont souligné sa participation à nombre de changements importants apportés dans le temps à notre grand organisme national.

En 1873, il fut réélu président général et il devait de nouveau hériter de ce titre en 1874, lorsque l'honorable Antoine-Aimé Dorion, ayant été porté à la présidence, dut quelque temps après démissionner, ayant été élevé au poste de juge en chef de la province de Québec. Coursol se trouva être ainsi le premier à occuper la présidence de la société, durant trois termes consécutifs, et il faudra attendre jusqu'en 1915 pour voir un président « battre le record de tous les temps », puisque le notaire Victor Morin occupa ce poste pendant neuf ans consécutifs.

La réélection de Coursol, en 1874, permit à celui-ci de présider les imposantes manifestations qui se déroulèrent le 24 juin, à l'occasion de la première participation officielle des sociétés-soeurs des Etats-Unis. On peut dire que jamais on n'avait pu réunir jusque-là, sous le même toit, une élite de l'élément canadien-français, dispersé sur le territoire du continent nord-américain.

L'idée de ce vaste congrès national avait été suggérée par l'abbé Casgrain, de Québec, et par Ferdinand Gagnon, de Worcester. L.-O. David, qui partageait, en cette année, le secrétariat honoraire de la société avec F.-L. Béique, eut le mérite de la faire agréer par nos sociétés canadiennes, grâce à la vigoureuse campagne qu'il mena dans *L'Opinion Publique*.

Dans une plaquette publiée à l'issue des fêtes de 1874, par l'imprimeur Eusèbe Sénécal, on a joint une biographie de Charles-Joseph Coursol, « homme à la figure énergique, à la taille robuste, à l'esprit vif et solide, au caractère hardi ». Et on ajoute qu'il « a été l'un des premiers à recon-

naître la nécessité de faire des changements dans l'organisation de la Saint-Jean-Baptiste ». En 1872, notre concitoyen avait été honoré du titre de Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne, et, l'année suivante, fait Conseil de la Reine, privilège que lui conféraient ses longues années au barreau de Montréal.

Intéressé aux entreprises industrielles destinées à favoriser le développement de la province, il prend part à l'organisation de la première industrie de sucre de betterave au pays, fondée par un industriel français, et devient actionnaire dans plusieurs autres industries naissantes.

En juillet 1875, il est élu directeur de la Compagnie du Chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, une entreprise à laquelle le gouvernement provincial est vivement intéressé, puisque les honorables Gédéon Ouimet et Adolphe Chapleau le représentent au bureau de direction.

En cette même année, Monseigneur Bourget invite les Carmélites de France à venir établir une maison de leur ordre à Montréal. L'évêque expose à un groupe de citoyens, qu'il a réunis chez lui, la nécessité d'avoir une maison à la disposition des religieuses. On nomme le juge Coursol président d'un comité pour réaliser le projet et, quelques mois après, les Carmélites occupaient à Hochelaga une maison fort bien aménagée, don des citoyens montréalais.¹⁶ Puis, c'est un comité de citoyens montréalais, présidé par le maire Hingston, qui confie au juge Coursol la présidence d'une organisation dans le but de venir en aide à la population du Midi de la France où vingt mille paysans sont à la merci publique, par suite d'inondations qui ont détruit les récoltes et dévasté les fermes. Ce n'était pas la première fois que le juge Coursol s'intéressait aux malheurs de la France. Au lendemain de la guerre de 1870, après la Commune, il avait présidé à Montréal une campagne de souscription en faveur des victimes de ce conflit entre Français dont la Prusse devait tirer profit. Comme geste de gratitude, le Comité de secours à Paris lui avait fait don d'une collection de porcelaines de Sèvres qui enrichit le Manoir Souvenir.

Tout en poursuivant ses fonctions de magistrat¹⁷, notre concitoyen n'en continua pas moins ses activités sociales, mais l'administration des biens que lui avait laissés l'oncle Frédéric-Auguste Quesnel absorbait éga-

16. Rappelons ici que c'est à une Canadienne, Mlle Frémont de Québec, ancienne carmélite à Rheims, France, que vint l'idée de fonder une maison de l'ordre au Canada. Elle décéda malheureusement avant de pouvoir venir au Canada exposer son projet, mais l'évêque de Montréal devait y donner suite.

17. C'est en sa qualité de magistrat que le 16 septembre 1875 le juge Coursol accompagnait à cheval le maire Hingston et 1235 soldats pour protéger l'enterrement de Guibord au cimetière de la Côte-des-Neiges.

lement une partie de son temps. C'est probablement pour mieux surveiller les intérêts qu'il possédait dans Sainte-Cunégonde, que le juge Coursol, après avoir été maire de Montréal, n'hésita pas à devenir simple conseiller d'une municipalité naissante.

En effet, Sainte-Cunégonde venait d'obtenir de la Législature le privilège de s'administrer elle-même et la date du 16 janvier 1877 avait été fixée pour le choix des premiers conseillers, ces derniers devant ensuite choisir parmi eux le maire de la municipalité. Le juge Coursol fut au nombre des quatorze candidats pour le choix de huit conseillers, et une fois encore il allait connaître quelques émotions. Laissons parler ici E.-Z. Massicotte dans son *Histoire de Sainte-Cunégonde* : « Le lieu choisi pour enregistrer les votes était la maison de M. H. Saint-Denis, coin des rues Notre-Dame et Dominion. Le premier jour du vote, tout se passa assez bien, mais le second jour, les partisans en vinrent aux mains dans l'enceinte du « poll ». Le poêle fut renversé, le feu se communiqua à l'édifice et on dut appeler les pompiers de Saint-Henri. Cela rappelait en partie les élections parlementaires d'avant 1837, alors qu'elles étaient presque toutes marquées par des émeutes. » Coursol fut au nombre des élus, mais il ne siégea qu'une année, ayant jugé qu'il pouvait jouer un rôle plus utile au parlement de son pays. Nos allons maintenant le suivre sur un autre théâtre de guerre.

LA MAGIE NOIRE

Nombre d'incidents, les uns sérieux par leurs conséquences, les autres amusants, émaillent habituellement la vie d'un homme public. *La Minerve* du 17 avril 1878 nous en signale un qui ne manque pas de pittoresque :

« Depuis quelque temps, le juge Coursol était vivement intrigué par certains phénomènes qui se manifestaient dans son jardin. Des visiteurs nocturnes foulaient ses plates-bandes et ravageaient les allées. Un cercle était tracé sur une des pelouses, et la terre, sur toute une circonférence, était brisée comme si un escadron y avait fait des évolutions.

« Tous les matins, le jardinier constatait que la barrière du jardin avait été ouverte pendant la nuit. Le détective Lafond fut invité à passer quelques heures chez le juge pour surprendre les mystérieux visiteurs.

« Vers minuit, lundi, l'agent vit entrer deux personnages dans le jardin, portant plusieurs objets sous le bras. L'un d'eux tira une épée de son fourreau, suspendit à son cou un immense chapelet, avec la croix pendant sur son dos. A la croix était attachée une montre. Son compagnon, pla-

cé derrière lui, tenait la montre à la main et le suivait dans tous ses mouvements. Tenant un livre de la main gauche, le premier commença des invocations aux esprits infernaux. Frappant la terre de la pointe de son épée : « Entrailles de la terre, entrouvrez-vous ! » prononça-t-il. De temps en temps, il aspergeait la terre avec une éponge et labourait le sol de son arme.

« Nos deux personnages firent ainsi plusieurs fois le tour du cercle en récitant des invocations cabalistiques.

« Le détective crut le moment favorable et empoigna les deux magiciens. Rendus au violon, ceux-ci déclarèrent se nommer respectivement Paul Boone, natif de Belgique, et Jean Sudan, immigré suisse.

« Pour faire leurs exorcismes magiques, les prisonniers portaient avec eux une épée à deux tranchants, une canne, un fouet, un portrait et des reliques (sic) du vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, ainsi qu'un volume publié en 1626 à Cologne, intitulé *Thesaurus Exorcissorum*, contenant les formules magiques pour évoquer l'esprit malin, ainsi que le *Manuel de Magie* du docteur Johann Faust. Ce volume, publié au commencement du XVIII^e siècle, est richement enluminé de dessins représentant les démons et les esprits familiers. Ils portaient également sur eux des fioles et des gourdes contenant des liqueurs magiques.

« Les prisonniers déclarèrent à la police qu'ils savaient qu'il y a un trésor caché dans le jardin du juge et que si on les laissait faire jusqu'à vendredi prochain, ils étaient certains de le trouver.

« Le juge Coursol, qui a de petits pois semés sur la pelouse où les magiciens faisaient leurs incantations, ne tient guère à découvrir l'or enfoui dans son jardin.

« Un des prisonniers déclara qu'il avait trouvé les volumes dans la bibliothèque d'un couvent à Saint-Jean de Malte (France) et qu'il avait pratiqué la magie depuis plusieurs années.

« Le chef de police a retenu les livres de magie pour les soumettre à des autorités ecclésiastiques. Le juge Coursol, de son côté, n'a pas voulu faire punir les pauvres fous qui ont été remis en liberté mardi matin. »

LA FUSILLADE DES TANNERIES

C'est ainsi que l'on a désigné un incident survenu en juillet 1878, alors que les Orangistes causaient de forts ennuis à la population montréalaise. Le 12 juillet, le maire Beaudry avait dû faire appel à la milice pour

prévenir l'effusion du sang. Le lendemain, alors qu'un convoi du Grand Tronc, transportant des volontaires en route vers Sherbrooke, traversait Saint-Henri, près d'un champ où des enfants étaient en train de s'amuser, des soldats les interpellèrent en agitant des mouchoirs aux couleurs orange. « Maudits Orangistes ! », s'écrièrent les enfants, et une pluie de pierres s'abattit sur le wagon, faisant voler les vitres en éclats. Des soldats ripostèrent par des coups de carabine, blessant cinq enfants. Ce nouvel incident fit grand bruit, survenant surtout après les événements de la veille et le juge Coursol fut chargé d'entreprendre une enquête. M. Cazelet, juge de paix, recueillit plusieurs témoignages dont celui du docteur Sévérin La-chapelle, qui avait donné ses soins aux blessés.

Ancien soldat, jaloux de la discipline militaire, le juge Coursol tenait à éclaircir cette malheureuse affaire de façon à satisfaire l'opinion publique déjà fort agitée par de récents événements. Par ailleurs, son souci de la justice lui commandait de tenir compte des faits et de rendre une décision en conséquence. C'est la remarque qu'il avait faite au début de l'enquête, mais voilà que quelques jours après, le juge Coursol annonce qu'il est candidat aux Communes pour la Division Est et il démissionne comme magistrat de police.

Le 24 août, *La Minerve* écrivait que le gouvernement de Québec avait chargé le juge C. Desnoyers de reprendre l'enquête dans l'affaire des Volontaires de Sherbrooke qui avaient déchargé leurs armes sur des enfants aux Tanneries.

Coursol venait de mettre fin à sa carrière de magistrat pour aborder celle de la politique, sous le drapeau conservateur.

CANDIDAT AUX COMMUNES

La Minerve du 10 août 1878 avait publié l'entrefilet suivant paru la veille dans *Le Journal de Québec*, libéral indépendant : « Il se confirme aujourd'hui que Son Honneur le juge Coursol a envoyé au gouvernement de Québec sa démission comme juge de la Cour de Police à Montréal, et qu'il sera candidat à l'élection prochaine, pour représenter la division Est de Montréal, à la Chambre fédérale ». « Monsieur Coursol est un homme d'expérience, qui jouit de l'estime et de la confiance publique, et, quelles que soient ses opinions politiques, ses prédilections personnelles, nous ne saurions être fâché de le voir prendre sa place à la Chambre fédérale ».

Quelques jours après, *La Minerve* annonçait que le juge Coursol avait quitté sa chambre privée au Palais de Justice et fait transporter livres et

effets à son nouveau bureau, au-dessus de la Banque Jacques-Cartier, rue Saint-Jacques.

Le 19 août, sa candidature dans Montréal-Est, la plus grande division ouvrière de Montréal, était officielle et il fut annoncé que son adversaire serait F.-X. Archambault, avocat, un libéral très actif.¹⁸ À peine la nouvelle de sa candidature était-elle connue que déjà on en faisait un futur ministre. En effet, *L'Opinion Publique* du 22 août, après avoir laissé entendre que le parti conservateur comptait beaucoup sur le futur député, ajoutait : « Il paraît certain que M. Masson, député de Terrebonne et chef de l'opposition de Québec, va être obligé de renoncer complètement à la politique, sur l'avis des meilleurs médecins de Paris. On parle de le remplacer, comme chef de l'opposition, par M. Mousseau ou M. Coursol, s'ils sont élus ».¹⁹ On ne s'attendait pas évidemment, à ce moment-là, que le gouvernement libéral de Mackenzie serait renversé et que les conservateurs reprendraient le pouvoir; mais puisque l'on jugeait déjà Coursol capable de diriger l'opposition, c'est donc qu'on voyait en lui un futur ministre.

Le parti conservateur avait confié à Coursol une dure tâche, celle de se faire élire dans la circonscription la plus peuplée de la province, là où son chef, Georges-Etienne Cartier, avait essuyé une douloureuse défaite en 1872. La division comptait plus de 60,000 électeurs répartis dans les quartiers Saint-Louis, Saint-Jacques et les trois peuplées paroisses du quartier Sainte-Marie.

Coursol ouvrit sa campagne le 21 août par une assemblée qui, au dire de *La Minerve*, attira une affluence de plus de 4,000 personnes. L.-O. Taillon, député provincial, et P. Mullarky, fabricant de chaussures, appuyaient le candidat.

La lutte ne tarda pas à prendre une allure assez vive. Les deux factions politiques alignèrent quelques-uns de leurs meilleurs joueurs; pour

¹⁸ F.-X. Archambault, né à Sainte-Thérèse-de-Blainville. Eut comme associés légaux, L.-A. Jetté et de Salaberry, petit-fils du héros de 1812. Fut élu en 1885, député libéral à l'Assemblée législative. Fut longtemps maire de Dorionville. Le principal avocat dans le fameux procès Sénécal-Laurier, quand ce dernier fut accusé de libelle criminel pour un article qu'il avait publié sous le titre de : « La caverne des quarante voleurs ». Archambault décéda en 1893.

¹⁹ Louis-François-Rodrigue Masson, dont il est question ici, représenta le comté de Terrebonne de 1867 à 1882. Malgré les prévisions de *L'Opinion Publique*, Masson fut de nouveau candidat aux élections de 1878 et fut réélu. Sir John-A. MacDonald lui confia le ministère de la milice et en fit le président du Conseil en 1880. Masson dut cependant abandonner son poste pour cause de santé et il fut remplacé par l'honorable J.-A. Mousseau.

Coursol : L.-O. Taillon, Aldéric Ouimet, J.-J. Curran, Adolphe Chapleau; et pour son adversaire : L.-A. Jetté, Philippe Roy, l'hon. D.-A. Ross, l'avocat Edmond Lareau, Poirier, du *National*, et le tribun Ernest Desrosiers.

Coursol avait ouvert seize comités dans le comté et les assemblées se multiplièrent.

La protection et le libre-échange furent les sujets les plus débattus au cours de la lutte. Dans un long manifeste distribué aux électeurs, le candidat Coursol établit définitivement son attitude en face des problèmes de l'heure : « Nous avons un gouvernement qui nous régit depuis cinq années. Il a pris le pays florissant et il nous le remet épuisé, à moitié ruiné ».

Il rappelle ensuite les « jeunes années qu'il a passées dans l'intimité de ce grand et noble patriote, sir Louis-Hippolyte La Fontaine, et de l'honorable Norbert Morin, tous deux de la grande école conservatrice ». Il plaide ensuite la cause de la protection dont il fait le sujet principal de son programme et ajoute qu'il combat aussi le gouvernement Mackenzie, parce que ce dernier a privé Montréal du terminus du Pacifique.

La lutte s'envenime, *La Minerve* et *Le National* s'échangent de violents coups. Le 7 septembre, alors que Coursol annonce qu'il parlera le soir même au Square Dominion à côté de sir John-A. MacDonald et de l'honorable Adolphe Chapleau, *La Minerve* dénonce la « guerre de lâches et d'assassins » que les partisans d'Archambault font à Coursol. On va jusqu'à colporter de porte en porte que Coursol est franc-maçon. Bien que le candidat Archambault ait lui-même répudié cette tactique de la part de certains de ses partisans, *La Minerve* n'y voit pas moins « une menée diabolique contre la réputation de M. Coursol ».

Le 10 septembre, l'appel nominal met en présence les deux adversaires et leurs amis, mais aucun incident ne marque la rencontre. Le 17, l'électorat du pays rend un verdict majoritaire contre le gouvernement libéral de Mackenzie, les conservateurs l'emportant par une majorité de 69 sièges. Le candidat conservateur de Montréal-Est triomphait lui-même de son adversaire par une majorité de 1,892 voix.

Dès le lendemain, les journaux annoncent que Coursol et Masson seront probablement choisis pour représenter le district de Montréal dans le cabinet. On lisait dans *L'Opinion Publique* du 17 octobre : « Il n'y a pas de doute que M. Masson prendra le portefeuille de ministre de la Milice, si sa santé le lui permet; sinon, ce sera M. Coursol ». Le 20, le même journal cite de nouveau le nom de Coursol parmi ceux dont le prestige fera honneur au parlement.

Quelques jours après, Louis-Rodrigue Masson, député depuis la Confédération, héritait du portefeuille de la Milice. Il fut d'ailleurs le seul ministre canadien-français choisi dans le district de Montréal.

Le 31 octobre, Coursol formait une société légale avec Désiré Girouard, nouvellement élu dans Jacques-Cartier, J.-S.-C. Wurtele et Sexton, en attendant son entrée au Parlement.

COURSOL DÉPUTÉ

Coursol remplit son mandat de député de 1878 jusqu'à sa mort survenue en 1888, ayant été réélu par acclamation aux élections de 1882 et 1887.

Nous ne pouvons trouver de meilleur résumé de la carrière parlementaire du député de Montréal-Est qu'en consultant le volume de Joseph Tassé : *Le 38ème Fauteuil ou Souvenirs Parlementaires*, publié en 1891. Tassé entra aux Communes, comme représentant de la ville d'Ottawa, en même temps que Coursol, dont il était le voisin de pupitre, le 37ème fauteuil, « au milieu de la troisième rangée à droite, pas loin du ministère ». Parlant du 38ème fauteuil, qui était celui de Coursol, Tassé écrit : « Si l'on excepte les fauteuils réservés aux ministres et aux chefs de l'opposition, je n'en connais pas sur les 215 sièges qui puisse lui être comparé, fauteuil d'honneur qui mériterait d'être célébré par Arsène Houssaye, auteur de l'histoire du 41ème fauteuil des immortels de la France ».

En effet, ce 38ème fauteuil avait été occupé successivement par Joseph-Alfred Mousseau et Louis-Rodrigue Masson.²⁰

« M. Coursol n'était pas un brillant orateur », dit Tassé, « mais il avait la parole facile, convaincue, nerveuse, pleine de feu. Il s'exprimait à ses heures tout comme il aurait fait une charge à la tête des Chasseurs canadiens ».

« Si j'avais eu à décider de sa vocation », dit ailleurs Tassé, « je l'aurais destiné au métier des armes ».

²⁰ Joseph-Alfred Mousseau, l'un des fondateurs du *Colonisateur* et de l'*Opinion Publique*. Député de Bagot aux Communes 1874-1880; premier ministre de la Province de Québec en cette même année et juge de la Cour Supérieure en 1884.

Louis-François-Rodrigue Masson, député de Terrebonne de 1867 à 1882; ministre de la milice de 1878 à 1880; sénateur en 1882; lieutenant-gouverneur de la province de 1884 à 1887.

LA MOTION DE CENSURE CONTRE LETELLIER DE SAINT-JUST

La première session du nouveau parlement devait être marquée d'un coup de théâtre. C'est le privilège des partis politiques, une fois au pouvoir, de régler leurs comptes avec leurs adversaires d'hier.

Le 2 mars 1878, Letellier de Saint-Just, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, avait révoqué le gouvernement conservateur de l'honorable C.-B. de Boucherville, sous prétexte que ce dernier avait foulé les droits et prérogatives de la Couronne. On conçoit que tel précédent ne manqua pas de créer une vive commotion dans les milieux politiques.

Le 11 mars 1879, plus qu'un an après l'incident, Mousseau, député de Bagot, demandait la production de tous les documents relatifs à la révocation du cabinet de Boucherville et soumettait une motion de censure contre le lieutenant-gouverneur Letellier. Le débat dura plus de trente heures pour se terminer brusquement dans la nuit du 13 mars, alors que le député de Laval, Ouimet, posa la question préalable. On prit le vote et la motion de censure fut adoptée par 136 voix contre 51. Elle se lisait comme suit : « Résolu que l'acte commis par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le 2 mars 1878, en renvoyant son ministère, a manqué de sagesse dans les circonstances, et tendait à renverser la position que les aviseurs de la Couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord ».

Le 25 juillet 1879, le Conseil Privé, auquel la décision du parlement canadien avait été soumise, confirmait la déchéance du lieutenant-gouverneur Letellier.

Le député de Montréal-Est avait appuyé la motion de censure comme tous les députés conservateurs du Québec. Coursol n'avait cependant pas pris part au débat.

ÉCHEC AUX ORANGISTES

À la séance du 19 mars 1883, John White, député conservateur de Hastings Est²¹, ancien grand-maître orangiste, soumet un projet de loi pour constituer en corporation l'Association Loyale Orangiste de l'Amérique Britannique du Nord. Coursol se lève aussitôt après la première lecture

²¹. John White, ancien maire (reeve) de Roslin, petit bourg de Hastings. Entra au parlement par acclamation en 1871.

du bill et propose en amendement le renvoi à six mois de la deuxième lecture, formule qui, on le sait, équivalait à un renvoi aux calendes grecques. Le député de Hastings bondit de colère, déclare l'amendement « discourtois, inutile et indigne », et conclut en s'adressant à son collègue de Montréal-Est : « Je dis que c'est une honte pour quelqu'un qui se dit gentilhomme français, d'agir ainsi ».

Il n'en fallait pas plus pour réveiller chez Coursol sa fierté de militaire. « Aussi prit-il la parole pour déclarer que si M. White avait tenu ce langage ailleurs que dans l'enceinte privilégiée, il lui en aurait demandé compte ». Il motive ensuite les raisons de son opposition au projet de loi de son collègue de Hastings Est : « Par ma proposition, j'ai voulu empêcher un débat sur cette question, parce que je la crois inconstitutionnelle, qu'elle n'est pas dans l'intérêt du pays et qu'elle a pour but de constituer une société secrète en corps politique, ce qui n'est pas de notre ressort.

« Si cette société est une association de bienfaisance, que l'honorable monsieur s'adresse à la Législature d'Ontario ou à celle de toute autre province pour la faire reconnaître. Nous avons le droit d'empêcher la constitution politique de sociétés qui sont illégales dans Québec en vertu des lois de cette province ».²²

La majorité de la Chambre crut qu'il valait mieux entendre la deuxième lecture du bill de White avant de lui donner son coup de mort; c'est pourquoi elle repoussa la motion de renvoi de Coursol par 94 voix contre 89. Le 16 avril suivant, le député de Hastings ayant proposé la deuxième lecture de la mesure, J.-J. Curran, député de Montréal-Centre, en demanda tout simplement le renvoi et sa motion fut adoptée par 106 voix contre 70.

White crut devoir quand même offrir des excuses à son collègue de Montréal-Est. « Lorsque, dit-il, j'ai présenté le projet de loi à la Chambre, j'ai peut-être été un peu brusque dans ma réponse à l'honorable député de Montréal-Est. Je regrette d'avoir affirmé que sa proposition était une lâcheté ».

En gentilhomme qu'il était, Coursol accepta volontiers cette amende honorable.

LE PORT DE MONTRÉAL

Le député Coursol était familier avec les besoins du port de Mont-

²². En 1878, L.-O. Taillon avait fait supprimer par la Législature les processions orangistes.

réal, ayant représenté la ville de Montréal à la Commission du Hâvre, à titre de maire. Il n'avait cessé de préconiser depuis l'approfondissement du chenal entre Québec et Montréal, de façon à permettre aux navires d'un fort tonnage d'arriver jusqu'à Montréal, au lieu de faire de Québec leur port terminus.

A Ottawa, il n'en continua pas moins ses démarches, avec l'appui de ses collègues, Gault et Curran, mais il dut se heurter à l'opposition du groupe québécois, et cela se comprend. Aussi, lorsque la Commission du Hâvre de Montréal sollicita un prêt du gouvernement fédéral pour lui permettre d'approfondir le chenal, entre Montréal et Québec, jusqu'à 28 pieds aux eaux basses, vit-on se dresser contre le projet la Chambre de Commerce et les députés de la région.

Le ministre des finances Leonard Tilley soumit quand même au parlement son projet de prêt de \$900,000. à la Commission du Hâvre de Montréal et un débat s'engagea, au cours duquel le député de Montréal-Est démontra que Montréal était véritablement le grand port de distribution du commerce, sur une vaste étendue du pays, et qu'il convenait d'en faciliter l'accès aux navires étrangers de fort tonnage. A ceux qui soulevèrent des objections, Coursol répondit que les grands ports maritimes ne sont pas établis simplement au gré des désirs de quelques personnes, mais parce que de puissants intérêts généraux l'exigent. La mesure passa à l'unanimité.

L'AFFAIRE RIEL

L'exécution de Louis Riel, le 16 novembre 1885, bouleversa, comme on le sait, la province de Québec et faillit même provoquer un soulèvement. La presse française sans exception, indépendamment de ses affiliations politiques, fit l'union sacrée et contribua fortement à enflammer les esprits.

Le gouvernement conservateur de sir John-A. MacDonald à qui la mort de Louis Riel était imputable, fut naturellement la cible principale du mouvement de protestation.

La députation de la province de Québec comptait aux Communes 50 conservateurs et 15 libéraux seulement; 39 étaient Canadiens français. On pouvait s'attendre à des défections dans les rangs conservateurs de la province et c'est ce qui se produisit.

Le 13 novembre, seize députés conservateurs, parmi lesquels Coursol de Montréal-Est, réunis à Montréal, avaient envoyé à sir John le télégramme suivant : « Dans les circonstances, l'exécution de Louis Riel serait un acte de cruauté dont nous repoussons la responsabilité ».

Sir John ne tint pas compte de la supplique de ses partisans et l'exécution eut lieu. Le tragique événement donna lieu à la naissance du parti national auquel le député Coursol s'empressa d'adhérer avec vingt-trois autres députés conservateurs du Québec. Le 22 novembre, l'assemblée du Champ de Mars qui réunit plus de quarante mille personnes approuva avec frénésie la fondation du mouvement national.

« Il est pénible de se séparer de chefs sous lesquels on a si longtemps combattu », déclara Coursol, « mais nous ferons ce sacrifice pour l'honneur de notre race ».

C'est aux Communes que le drame de Régina allait rebondir de nouveau. La session s'ouvrit en février 1886, et le 2 mars, Philippe Landry, député conservateur de Montmagny, déposa une motion de blâme contre le gouvernement, au sujet de l'affaire Riel. La motion se lisait ainsi : « Cette Chambre croit de son devoir d'exprimer son profond regret que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution ».

Le débat sur la motion dura du 11 au 24 mars et parmi les quarante orateurs qui se succédèrent à la tribune, Coursol ne fut pas l'un des moins violents.

Dans la nuit du 24 mars, la motion Landry fut mise aux voix et rejetée par 146 voix contre 52. Seize députés conservateurs de la province de Québec seulement, dont Coursol, avaient appuyé la motion Landry. Coursol et Guillaume Amyot, député de Bellechasse, furent les seuls conservateurs nationaux qui restèrent détachés de leur parti jusqu'à la fin de leur mandat.

Malgré sa défection, Coursol n'avait pas perdu le respect et la confiance de ses amis conservateurs, puisque ces derniers, aux élections générales qui suivirent, n'osèrent pas lui créer de l'opposition, dans l'espoir qu'il rejoindrait leurs rangs, une fois élu. Les libéraux, de leur côté, s'abstinrent également de présenter un candidat contre lui, satisfaits qu'ils étaient de son attitude en Chambre, lors de l'affaire Riel. Il fut donc réélu par acclamation dans la grande division ouvrière de Montréal-Est.

Au premier vote qui fut donné à l'ouverture du nouveau parlement, au début de 1887, trois conservateurs canadiens-français seulement, dont

le député Coursol, accordèrent leur appui à l'Opposition. Tous les autres étaient retournés à la bergerie.

Charles-Joseph Coursol ne fit plus que de rares apparitions en Chambré. Le décès de sa femme survenu quelques mois après — août 1887 — fut pour lui une épreuve dont il ne put se consoler. Il quitta définitivement Montréal pour habiter Saint-Thomas-de-Montmagny, village natal de sa femme, laissant la gérance de la succession de son oncle, dont il avait hérité, à son fils Charles-Joseph et à son gendre Robert Kane. Des spéculations immobilières mal réussies finirent par miner sa santé et le samedi 4 août 1888, il décédait à Saint-Thomas.

« Il avait vu arriver la mort avec cette sérénité d'esprit que seuls les hommes fortement trempés peuvent garder en face de l'éternité », écrivait *La Minerve* quelques jours après, et elle ajoutait : « Ne l'avait-il pas vue d'assez près naguère dans les rues de Montréal et sur la frontière, pour dire lui aussi : « Nous sommes de vieilles connaissances ».

Les journaux de toutes nuances firent l'unisson autour de la mort d'un homme qui, pour obéir aux devoirs de sa conscience, n'avait pas hésité à briser les liens qui l'attachaient depuis cinquante ans peut-être à un parti politique. Dans *Le Monde Illustré* du 14 septembre 1889, Jules Saint-Elme (Amédée Denault) devait rappeler l'unanimité des journaux à rendre hommage à la mémoire de Coursol, « spectacle bien rare chez nous », ajoutait-il.

On ne peut lire sans une certaine émotion l'hommage que Joseph Tassé, député d'Ottawa, ancien compagnon de pupitre de Coursol, rendit à ce dernier, bien qu'il eût rompu avec lui dans l'affaire Riel. Ce témoignage, nous le trouvons à la page 153, du 38^{ème} Fauteuil de Tassé : « On aimait Coursol à cause de sa franchise, de son courage, de son patriotisme. On savait qu'une fois sa détermination prise, il irait jusqu'au bout. Il représentait aussi une génération qui n'existait plus guère. Il nous servait de lien avec les lutteurs de 1837 et de 1849 ».

Ses obsèques en l'église Saint-Jacques, le mardi 7 août 1888, furent parmi les plus imposantes que l'on eût vues jusque-là. Le monde politique fédéral, provincial et municipal, la magistrature, le monde des affaires y étaient largement représentés. Le défunt avait été exposé en chapelle ardente chez Mlle Philomène Cherrier, sa parente, qui habitait rue La-gauchetière, entre Berri et Saint-Denis, et, durant deux jours, on n'avait cessé de défiler devant la dépouille de l'ex-maire de Montréal.

La police du port, composée de vingt hommes et de deux sergents sous le commandement de leur chef, suivie d'un détachement de cinquante

hommes de la police municipale, avec trois sous-chefs et huit sergents que commandait le chef Hughes, précédait le corbillard. Le deuil était conduit par le fils du défunt, le capitaine Charles Coursol, de l'Ecole militaire de Saint-Jean, et le capitaine Robert Kane, son gendre, accompagnés des membres de la famille : W. de B. Monk, C.-D. Monk, le shérif Quesnel, d'Arthabaska, Jules Quesnel, de Saint-Jean, P.-A. Choquette, P. de Martigny et R. Desrivières.

Parmi les personnalités qui formaient le cortège, on remarquait : sir A.-A. Dorion, juge en chef de la province, sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics à Ottawa, l'honorable J.-A. Chapleau, secrétaire d'Etat, les sénateurs Alexandre Lacoste et A.-W. Ogilvie, l'honorable L.-O. Taillon, ancien premier-ministre de la province, sir A.-P. Caron, ministre de la Milice, l'honorable J.-J.-C. Abbott, maire de Montréal, accompagné de la plupart des membres du Conseil municipal, les députés provinciaux L.-O. David, J.-J. Curran et nombre d'autres, représentant toutes les nuances politiques.

Charles-Joseph Coursol repose dans le caveau de sa famille au cimetière de la Côte-des-Neiges.

SES ENFANTS²³

1° *Marie-Henriette*, née à Montréal le 7 mai 1850. Mariée à Montréal, le 23 janvier 1869, à Robert Kane, capitaine au 16^e régiment. Il est mort à Southsea, Angleterre, le 29 avril 1900, et a été inhumé dans le cimetière de Staunton. Enfants :

A. *Marie-Eva-Henriette*, née à Montréal le 10 juin 1870.

B. *Robert-Joseph-Willis*, né à Montréal le 9 août 1871. Décédé au même endroit, le 4 janvier 1877, et inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges.

C. *Marie-Alice-Claire*, née à Montréal le 10 novembre 1872.

D. *Rodrick-Auguste-Coursol*, né à Montréal le 1^{er} septembre 1875.

2° *Charles-Joseph-Taché*, né à Montréal le 8 septembre 1851. Décédé à la Côte Saint-Antoine le 2 août 1853 et inhumé dans le caveau de la famille Coursol, au cimetière de la Côte-des-Neiges.

3° *Marie-Alexandrine-Héva*, née à Montréal le 21 février 1854. Mariée

23. Cf. P.-G. Roy, *La Famille Taché*, et Gérard Malchelosse, *La Famille Coursol*.

à Montréal, le 6 avril 1875, à Damase Sincennes. Décédée à Montréal le 27 août 1877 et inhumée au cimetière de la Côte-des-Neiges.

4° *Charles-Joseph-Quesnel*, né à Montréal le 17 août 1857. Il fit, pendant plusieurs années, partie de la milice active du Canada. Le major Coursol mourut à Montréal le 8 février 1897 et fut inhumé dans le caveau de sa famille, au cimetière de la Côte-des-Neiges. Il avait épousé à Québec, le 18 octobre 1882, Georgina-Elizabeth-Francis, fille de Walter-Pearse Serocold et d'Amélie Duval. Enfants :

A. *Héva-Marie-Amélie*, née à Saint-Jean-d'Iberville le 5 décembre 1885.

B. *Charles-Walter*, né à Saint-Jean-d'Iberville le 5 juin 1887.

C. *Marie-Hélène*, née à Saint-Jean-d'Iberville le 12 juillet 1889.

Léon Trépanier.